

## TAUX DE PAUVRETÉ ET INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

Le principal objectif d'une politique sociale est d'éviter les difficultés économiques. Étant donné que la notion de « niveau de vie décent » varie selon les pays et les époques, il n'existe aucun indicateur de pauvreté « absolue » adopté d'un commun accord par tous les pays de l'OCDE. Un point de départ pour mesurer la pauvreté consiste donc à s'intéresser à la pauvreté « relative », dont la mesure fait appel au revenu annuel médian dans chaque pays.

### Définition

La pauvreté monétaire relative est mesurée ici au moyen du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté. Le taux de pauvreté correspond au nombre de personnes, ramené à la population totale, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté; dans le cas présent, celui-ci est fixé à la moitié du revenu médian des ménages. Toutefois, deux pays affichant le même taux de pauvreté peuvent connaître des différences sur le plan du niveau de revenu des plus démunis. C'est pourquoi l'intensité de la pauvreté, à savoir le pourcentage d'écart entre le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est également présentée pour prendre en compte cet aspect de la pauvreté.

Par « revenu », on entend « revenu disponible du ménage au cours d'une année donnée ». Il comprend les salaires, les revenus du travail non salarié, les revenus du capital et les prestations monétaires reçues de l'État, déduction faite de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux versés par le ménage. Le revenu du ménage est réparti entre chacun de ses membres, un ajustement étant apporté pour tenir compte des disparités entre les besoins de ménages de différentes tailles (par exemple, les besoins d'un ménage

comptant quatre membres sont supposés être deux fois supérieurs à ceux d'une personne vivant seule).

### Comparabilité

Les données utilisées ici ont été communiquées par des experts nationaux appliquant des méthodes communes et des définitions normalisées. Dans de nombreux cas, ces experts ont procédé à plusieurs ajustements de leurs données de référence par souci de conformité avec les définitions normalisées. Si cette démarche améliore la comparabilité, une normalisation totale est néanmoins irréalisable. En outre, de légères différences entre les périodes et d'un pays à l'autre ne sont généralement pas significatives.

Les mesures sont particulièrement délicates au bas de l'échelle des revenus. Par ailleurs, comme une grande part de la population se situe autour du seuil de pauvreté retenu ici, de faibles évolutions du revenu peuvent entraîner d'importantes variations des indicateurs de pauvreté. De légères différences d'une période à l'autre et d'un pays à l'autre ne sont généralement pas significatives. Les années prises en considération pour chaque pays sont précisées au chapitre « Indicateurs d'inégalités de revenu ».

### En bref

Au milieu des années 2000, le taux de pauvreté moyen avoisinait 11 % dans les pays de l'OCDE. Toutefois, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre : les États-Unis, le Mexique et la Turquie affichent un taux de pauvreté de 17 % ou plus, tandis que celui-ci est inférieur à 6 % au Danemark, en République tchèque et en Suède. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le revenu moyen des personnes les plus démunies est inférieur de 29 % au revenu médian (intensité de la pauvreté), les écarts les plus grands ayant été relevés aux États-Unis, au Mexique et en Suisse, et les plus faibles en Belgique, en Finlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas. En règle générale, c'est dans les pays où le taux de pauvreté est élevé que l'intensité de la pauvreté est forte. Cette règle n'est pas universelle, toutefois (ainsi, l'Islande et la Suisse associent faible taux de pauvreté et forte intensité de la pauvreté, tandis que le cas de figure inverse s'observe en Australie, au Canada, en Grèce, en Irlande et en Italie).

Ces 20 dernières années, le taux de pauvreté a baissé dans 8 pays et augmenté dans 16 autres, d'où un accroissement global légèrement supérieur à un point pour l'OCDE dans son ensemble. Les diminutions les plus sensibles ont été enregistrées en Belgique et au Mexique et les hausses les plus fortes (4 à 5 points) en Allemagne, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas.

### Source

- OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

### Pour en savoir plus

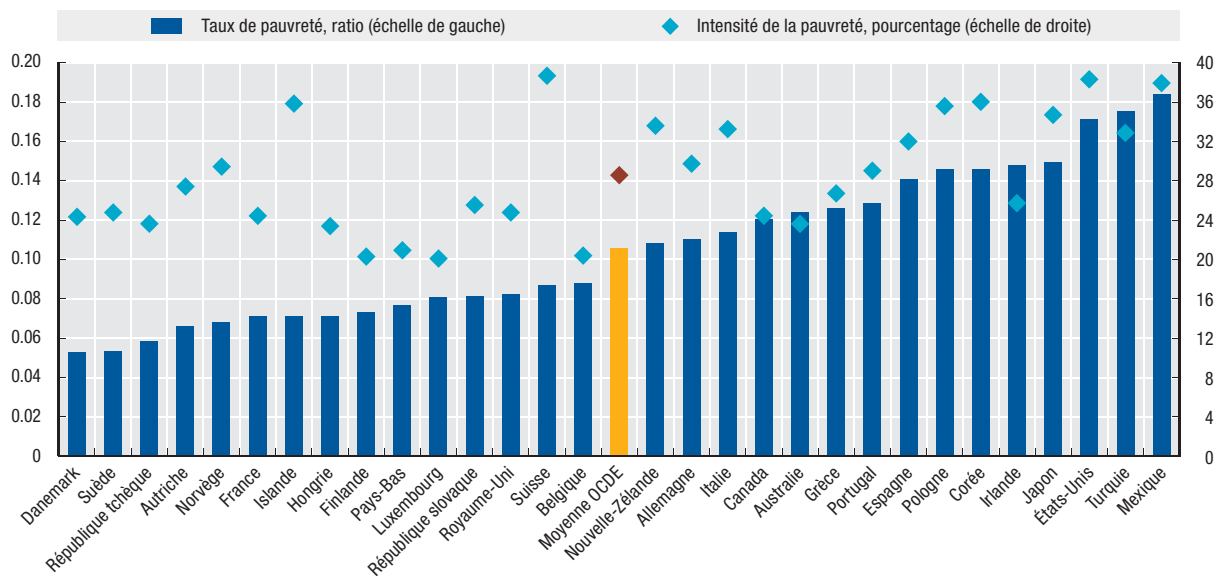
#### Publications analytiques

- Atkinson; A.B., et A. Brandolini (2004), « Global World Income Inequality: Absolute, Relative or Intermediate? », Paper presented at the 28th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Cork, Paper presented at the 28th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Cork.
- Förster, M. (1994), *Measurement of Low Incomes and Poverty in a Perspective of International Comparisons*, Politique du marché du travail et politique sociale – Documents hors série, n° 14, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Accroître les chances de chacun : Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Panorama de la société 2008 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, OCDE, Paris.



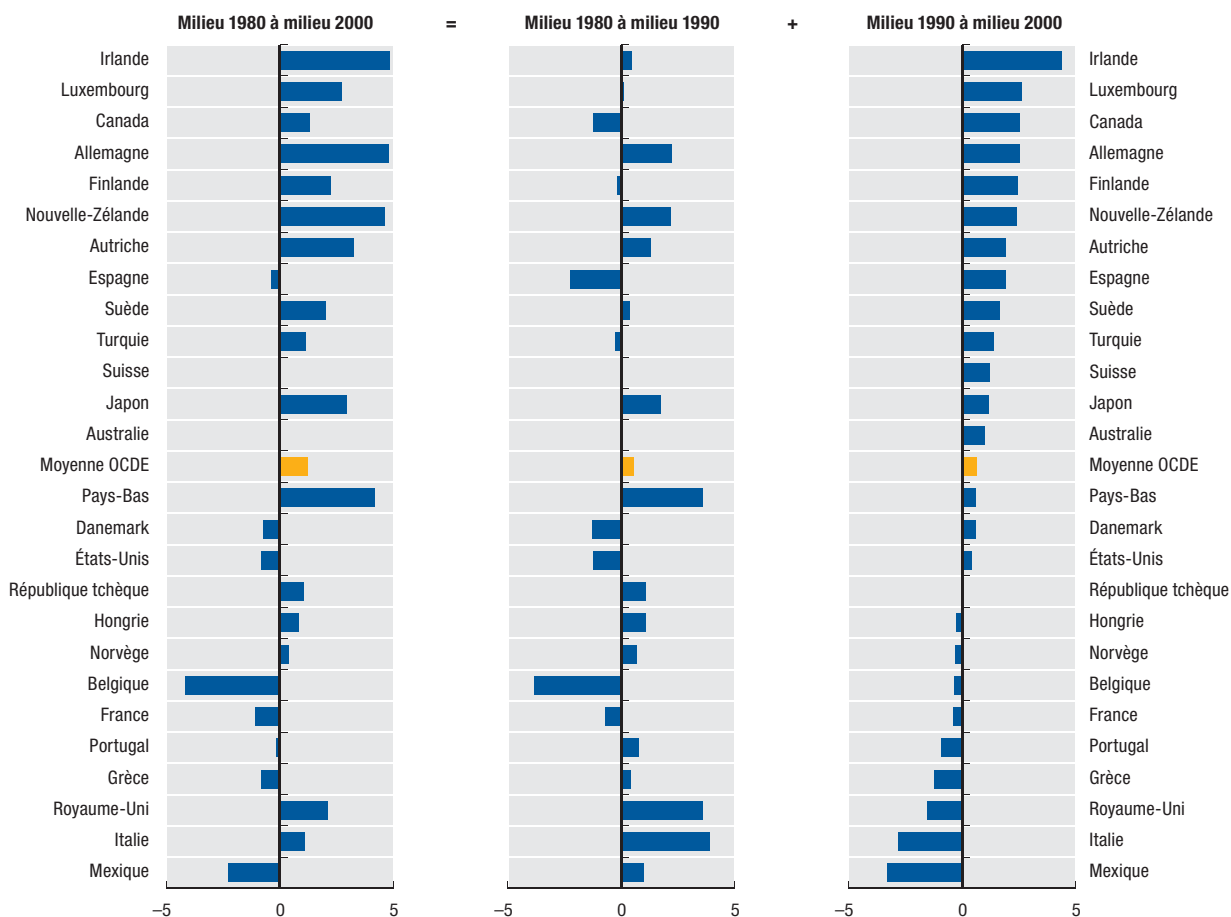
### Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté

Milieu de la décennie 2000-2010

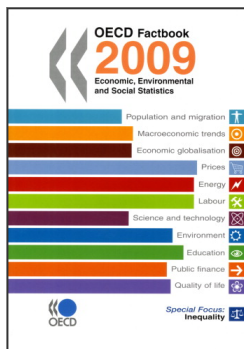


### Tendance des taux de pauvreté

Changement en point de pourcentage du taux de pauvreté monétaire en niveau médian de 50 %



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/540102033433>



Extrait de :  
**OECD Factbook 2009**  
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/factbook-2009-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2009), « Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté », dans *OECD Factbook 2009 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2009-100-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).